

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Septembre 1873.

Chronique générale.

On lit dans l'Assemblée nationale :

C'est au milieu de la semaine que nous connaissons la réponse de M. le comte de Chambord aux communications qui lui sont faites pour l'instruire des conditions dans lesquelles il est possible à la majorité conservatrice de rétablir la monarchie.

La commission des délégués des bureaux de la majorité se réunira dans la soirée du 17 pour délibérer sur la réponse de M. le comte de Chambord.

Le résultat de cette délibération de la commission des neuf sera communiqué, le 18, aux bureaux des quatre groupes parlementaires de la majorité.

Les membres du centre droit sont convoqués, pour le 19, afin d'arrêter leur ligne de conduite.

On pense que, dans le même but, les membres de la droite se réuniront le 21.

Tout se prépare donc pour les grandes luttes qui, à la rentrée de la Chambre, vont décider des destinées de la France.

*
**

On écrit de Versailles, le 12 octobre :

« L'accord du parti monarchique reste le même sur la nécessité et les conditions du retour de la monarchie ; cet accord n'a pas été rompu. Le parti monarchique n'a pas encore envisagé ni par conséquent discuté une autre solution. On persiste néanmoins à reconnaître qu'il est nécessaire que le comte de Chambord se prononce prochainement.

» En attendant la réponse du comte de Chambord, les monarchistes restent unis sans chercher d'autres combinaisons. Des négociateurs continuent à partir pour aller voir le prince. Quant au gouvernement, il se maintient dans le rôle de neutralité qu'il a gardé jusqu'ici. »

*
**

Les lettres de députés plus ou moins gauchers foisonnent toujours ; nous signalerons aujourd'hui celles de MM. le général Billot et Latrade, de la Corrèze ; M. Simon dit Lockroy, des Bouches-du-Rhône ; M. Gagneur, du Jura ; M. de Pressensé, de la Seine ; celui-ci n'en est pas à sa première lettre.

M. Silva, de la Haute-Savoie, a écrit au comte de Chambord ; sa lettre est des moins convenables, mais ce monsieur déclare que « souverain aujourd'hui, » il a le droit d'écrire ainsi ; c'est de la logique radicale. Du reste, sa lettre est d'un ridicule achevé.

Un autre député de la Haute-Savoie, M. Chardon, a fait un speech républicain dans un banquet donné à l'occasion du concours agricole de Faucigny.

*
**

Voici, dit la Patrie, comment est composée la commission d'études nommée en vue de rédiger une proposition à soumettre au comte de Chambord : MM. Combiér, Tarteron, Baragnon, de Larcy, d'Audiffret-Pasquier, Daru, Chesnelong, et le général Chan-garnier, président.

Les bonapartistes affectent de se réjouir, de se montrer pleins d'espoir, multiplient leurs conciliabules et comptent beaucoup sur l'armée, si la majorité ne parvient pas à rétablir la monarchie des Bourbons.

*
**

On télégraphie de Salzbourg, le 12 octobre :

Le comte de Chambord est arrivé ici aujourd'hui ; il est descendu à l'hôtel de Mel-beeck ; il a rendu visite au grand-duc de Toscane. Il doit recevoir les députés français, qui sont attendus aujourd'hui.

*
**

Le budget de 1874 sera terminé le 1^{er} novembre ; il sera examiné samedi prochain en conseil.

M. Magne n'a introduit aucun impôt nouveau important ; plusieurs seulement des impôts qui ne rendaient pas ce qu'on en avait espéré seront supprimés.

*
**

On affirme que l'impôt sur les tissus est définitivement repoussé par le gouvernement. Cette solution serait due aux sollicitations, aux plaidoyers de la fabrique lyonnaise et stephanoise, qui, pendant le séjour de M. Deseilligny à Saint-Etienne, serait parvenue à convaincre le ministre de l'impopularité de cet impôt.

*
**

La plus grande partie des journaux français, donnant les premières parties du rapport du général de Rivière dans le procès Bazaine, n'ont pu pénétrer ni en Alsace ni en Lorraine.

*
**

Un mot bien typique à relever dans la partie du rapport sur l'affaire Bazaine relative à la mission du commandant Magnan, sévèrement examinée par ce rapport.

Le commandant Magnan est prévenu vaguement que des uhlands parcourent les environs de la voie ferrée : il rebrousse immédiatement chemin sans plus s'occuper de faire, dit le rapport, parvenir sa dépêche. Le rapport traite les craintes du commandant Magnan d'exagérées et ajoute : « Si au lieu d'un officier, l'empereur eût envoyé un colis, ce colis fût arrivé à destination. »

Ce mot si dur a produit une grande impression.

*
**

Depuis l'avènement du régime républicain, l'administration des domaines a procédé à l'adjudication du droit de chasse dans les forêts, parcs, étangs, qui faisaient partie sous l'empire de la dotation de la liste civile.

Il a été inséré dans les divers cahiers des charges une clause permettant à l'administration de résilier les baux à toute époque. Cette réserve a été faite en vue de la chute du gouvernement qui traitait avec les particuliers. Partout ailleurs qu'en France, le cas aurait paru singulier ; chez nous, cela a été considéré comme tout simple et d'une sage administration.

Quoi qu'il en soit, l'échéance de la clause de résiliation a paru prochaine aux intéressés ; de là, grand émoi, depuis quelque temps, dans les rangs de la haute finance,

qui avait accaparé presque toutes les chasses ci-devant impériales et qui va bouder le nouveau régime monarchique, dont le retour lui prépare de tristes loisirs cynégétiques.

*
**

Bon à méditer pour les prétendants à la présidence des Républiques.

Nous trouvons dans un journal international la courte note suivante, terrible dans sa concision :

Histoire abrégée des présidents de la République de Bolivie.

Sucre, le premier président de cette république, est mort assassiné en exil.

Blanco a été fusillé.

Santa-Cruz a été banni.

Balliviau a été empoisonné dans l'exil.

Bedzu a été massacré dans le palais du gouvernement.

Cordova a été tué dans son lit.

Tinarès a été chassé : il est mort en exil.

Acha a disparu, son sort est resté un mystère.

Melgarejo a été égorgé par son gendre.

Moralès vient d'être tué par son neveu.

En y réfléchissant bien, n'est-ce pas en Bolivie qu'est la vraie république ?

PROCÈS RANC.

Troisième conseil de guerre.

Présidence du lieutenant-colonel DELOFFRE.

Lundi 13, à midi 10 minutes, le conseil entre en séance.

M. le greffier Bacq lit l'ordre de mise en jugement suivant :

Le général commandant la 1^{re} division militaire ;

Vu la procédure instruite contre le sieur Ranc (Arthur), député à l'Assemblée nationale, ex-membre de la Commune de Paris ;

Vu le rapport et l'avis de M. le rapporteur et les conclusions de M. le commissaire du gouvernement tendant au renvoi devant le 2^e conseil de guerre ;

Attendu qu'il existe contre M. Ranc sus-qualifié prévention suffisamment établie d'avoir, en 1871, à Paris :

1^o Participé à un attentat dont le but était soit de détruire, soit de changer le gouvernement, attentat constitué par une tentative d'exécution.

2^o Participé à un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en poussant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

3^o Exercé une fonction dans des bandes armées pour envahir des propriétés, postes, places appartenant à l'Etat et faire attaque ou résistance à la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes.

4^o De s'être rendu complice en mars et avril 1871, à Paris, en provoquant au crime par acte d'autorité et de pouvoir, de l'arrestation et détention des personnes dites otages, arrestations faites sans ordre des autorités constituées et hors le cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, et ladite détention ayant duré plus d'un mois.

5^o De s'être rendu complice en mai 1871, à Paris, en provoquant au crime par abus d'autorité et de pouvoir, de l'assassinat de personnes dites otages.

6^o De s'être rendu complice en mai 1871,

à Paris, du pillage en bandes et à force ouverte de propriétés mobilières contenues dans l'hôtel de M. Thiers en aidant ou assistant les auteurs dudit pillage dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé ;

Crimes prévus et punis par les articles 87, 88, 91, 96, 59, 341, 342, 296, 302 et 402 du Code pénal.

Vu les articles 108 et 11 du Code de justice militaire, ordonne la mise en jugement du nommé Ranc, sus-qualifié.

Appel est fait du nom de M. Ranc qui ne répond pas à cet appel.

Le greffier lit le rapport sur M. Ranc, contumace.

Ce rapport est divisé en trois parties : la première comprend la biographie de l'accusé jusqu'au 4 septembre 1870, la seconde expose les faits auxquels il s'est trouvé mêlé depuis cette date jusqu'au 18 mars, la troisième formule les diverses accusations de l'accusé Ranc, qui n'offre rien de bien remarquable. M. le rapporteur Guichard, dans un langage très-élevé, reproche vigoureusement à l'ancien membre de la Commune « de n'avoir pas le courage de répondre à l'accusation portée contre lui, et en » suite de proclamer qu'il ne faut jamais » répondre, comme accusé, dans l'instruction, moyennant quoi il y a quelque » chance de ne pas se compromettre et de ne » pas en compromettre d'autres. »

Dans la seconde partie, M. le rapporteur fait l'historique des complots et des conspirations auxquels M. Arthur Ranc a été activement mêlé.

La troisième partie du rapport dit la conduite tenue par M. Ranc à Tours et à Bordeaux et détaille ses principaux actes pendant la Commune. A Tours, Ranc, au lieu de s'occuper de la sûreté de l'Etat, tenait des conciliabules nombreux avec les chefs de l'Internationale et de la démagogie.

On donne ensuite lecture des principales dépositions : celles de MM. Jules Favre, Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Thiers.

Au moment du pillage de l'hôtel de la place Saint-Georges, M. Ranc avait donné sa démission de membre de la Commune, néanmoins il assiste à ce pillage en compagnie de Courbel. Du reste, le rapport s'attache à démontrer que la démission de l'accusé n'implique pas une abstention complète et définitive des actes de la Commune. M. Ranc a continué à prendre part aux actes de l'insurrection en qualité de soldat fédéré, comme il en convient lui-même dans une lettre publiée par la République française.

Ranc a fait partie de la commission de la justice nommée par les membres de la Commune. Il était encore à l'Hôtel-de-Ville lorsque fut rédigé le décret relatif aux otages. Ranc ne l'a pas signé, mais il a mis son nom au bas de tous ceux qui ont précédé ce dernier.

M. le commissaire du gouvernement prononce un court réquisitoire dans lequel, après avoir d'abord constaté que la suite de M. Ranc est une insulte à la justice de son pays, insulte en parfait accord avec tous les actes de sa vie, il reprend, en les résumant, les principales charges qui pèsent sur l'accusé et requiert l'application des articles visés dans l'ordre de mise en jugement.

Après une délibération de dix minutes, le conseil reconnaissant la culpabilité de l'accusé sur les questions qui lui ont été posées, le condamne à mort.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMALE.

Suite de l'audience du 13 octobre.

M. Rouher, cité comme témoin, répond à l'appel de son nom.

M. le président arrive à la bataille de Borny et rappelle que le maréchal reçut un éclat d'obus dont il fut garanti par son épaulement et que cette contusion ne l'arrêta pas ; qu'il demeura sur le champ de bataille et qu'il continua à donner des ordres pour diriger la marche des troupes.

La séance est suspendue pendant vingt minutes.

M. le président reprend l'interrogatoire du maréchal.

D. Ces ordres que vous aviez donnés dans la journée au sujet du passage de la Moselle en prévision d'un retour offensif avaient un caractère général ?

R. J'en ai rendu compte à l'empereur. Je suis resté vingt minutes avec lui, je lui ai fait part de mes impressions sur les dispositions à prendre et j'ai envoyé un télégramme à l'impératrice. Il était convenu que nous continuerions notre marche sur Verdun sans cependant rien compromettre. Les ordres de service pour munitions, vivres, fourrages, grains, réserve pour assurer une marche de plusieurs jours, et les positions des troupes furent donnés, mais je n'ai pu entrer dans ces détails. La bataille de Borny a duré jusqu'à huit heures du soir.

Les détails de services prescrits par les règlements furent négligés presque partout.

D. Ainsi, tous les ordres ont été donnés, mais ils n'auraient pas été exécutés complètement.

L'interrogatoire insiste ensuite principalement sur la non-rupture des ponts de Novéant et d'Ars, qui ont facilité aux Allemands le passage de la Moselle et la concentration de leurs forces contre l'armée de Metz. Cependant, d'après une lettre de l'impératrice, on aurait dû prévoir combien il était important d'arrêter le mouvement de l'ennemi, dont cette lettre donnait avis d'une manière assez précise.

M. le président fait observer au maréchal qu'il aurait pu envoyer en avant ses bagages. Le maréchal répond qu'il y avait de réelles difficultés à cette opération ; qu'il préférerait avoir son front libre et ne pas le voir entravé par des retards trop fréquents quand il s'agit d'une longue file de bagages encombrants.

Le maréchal lit un document qui rappelle les opérations diverses qu'il a commandées et les précautions détaillées qu'il avait prises pour le succès de ses opérations, aussi bien à l'égard du mouvement des troupes qu'à l'égard des bagages et des convois.

D. N'avez-vous pas été obligé de pourvoir à la défense éventuelle du fort Queuleu, qui était très-affaibli et que l'ennemi avait déjà canonné vivement ? N'est-ce pas ce qui explique le maintien de la garde comme réserve et la position d'une brigade de voltigeurs autour du fort Queuleu, tandis qu'une partie de la division Laveaucoupet avec des mitrailleuses était dans le fort Queuleu lui-même ?

R. Oui, monsieur le président. Nous avons dû penser aussi à soutenir le fort Saint-Julien qui, relativement, était également faible. C'est ce qui résulte du rapport du général Coffinières, qui indique la faiblesse des fortifications.

D. Vous pensez que le combat de Borny a retardé le passage sur la Moselle et l'arrivée sur le plateau ? L'encombrement des bagages et les dispositions imparfaites à cet égard ne sont-ils pas des motifs de ce retard ?

R. Le combat de Borny a retardé au moins de douze heures notre mouvement en avant. Le 3^e et le 4^e corps ont été retardés principalement.

D. Une division n'a pu arriver sur le plateau que le 16 ?

R. Pour ce qui est des dispositions, il est toujours bien convenu que les chefs de corps ont leur initiative pour l'exécution des ordres, et que lorsqu'on ne peut pas suivre une route on doit en prendre une autre.

D. L'attitude des troupes dans la bataille de Borny n'a-t-elle pas été de nature à vous inspirer la plus grande confiance ?

R. Les troupes se sont très-bien conduites. Seulement, il y avait beaucoup de jeunes sol-

datés qui, dans leur inexpérience, brûlaient trop de cartouches.

D. Alors, n'avez-vous pas regretté plus tard de n'avoir pas, le 14 au matin, pris l'offensive contre l'ennemi ?

R. Oui c'est un ordre de l'empereur qui m'en a empêché.

D. Avez-vous donné des ordres le soir même en vue de surveiller la ligne de Mars-la-Tour à Sainte-Marie ?

R. Non, ce soir-là l'armée avait besoin de repos.

D. Vos ordres donnés dans la journée du 15 n'ont pas été tous exécutés. Pourquoi ?

R. Je l'ignore.

D. Est-ce par vos ordres que le pont de Longwy à Ars a été détruit ?

R. Oui, je craignais qu'un parti ennemi ne vint à passer et à inquiéter notre arrière-garde.

D. Lorsque la retraite sur la Meuse a été décidée, les convois n'ont pas été licenciés ; ils n'ont pas été non plus introduits à Metz ; ne pensez-vous pas qu'il eût été utile de faire l'un ou l'autre, ou de les ramener sur Verdun ?

R. A ce moment les routes étaient très-encombrées ; c'est ce qui a gêné notre marche et a même provoqué la famine du 16.

D. L'empereur vous a-t-il laissé des ordres en partant ?

R. Aucun, si ce n'est d'opérer dans de bonnes conditions tactiques.

D. Lui avez-vous indiqué l'éventualité d'une retraite possible sur Metz ?

R. Oui, nous en avons parlé ensemble dans la nuit du 14.

D. Ainsi l'empereur est parti sans avoir la conviction que vous vous porteriez sur Verdun ?

R. Oui, d'ailleurs nul ne prévoyait que nous serions si vigoureusement attaqués.

D. Mais n'avez-vous pas parlé à un officier supérieur d'un projet de mouvement sur Pont-à-Mousson ?

R. C'est possible ; mais je ne m'en souviens pas.

D. Avez-vous jugé que la journée du 16 eût pour résultat de vous fermer la route de Verdun par Mars-la-Tour ?

R. Non, monsieur le président.

D. Est-ce qu'il n'était pas possible de porter l'armée au-delà de l'Orne, vers Conflans ?

R. C'était difficile.

D. Ne pouviez-vous pas conserver les positions du 16, ou ne songiez-vous pas à les reprendre ?

R. Je ne pouvais pas les conserver. J'ai pensé à les reprendre ; mais je n'étais pas sur un terrain convenable.

D. N'avez-vous pas la crainte de manquer de vivres, et pour les munitions les précautions avaient-elles été prises ?

R. C'était le service du général Soleille. Je pensais que toutes les mesures étaient prises. Je ne m'en suis pas informé.

D. Vous n'avez pas pu, le 16 au soir, donner des ordres ?

R. Il était onze heures et demie du soir. C'était trop tard.

D. Vous ne regardiez pas comme possible de faire partir les réserves afin de faire regarnir les gibernes ?

R. C'était difficile dans la nuit.

D. N'auriez-vous pu faire ces approvisionnements nécessaires par la réserve d'artillerie ?

R. Je ne l'ai su que le 17 au matin. Ces dispositions étaient de l'initiative du général Soleille.

D. Pourquoi avez-vous donné l'ordre d'arrêter les convois et de les diriger sur Plappeville ?

R. L'ordre a été donné, mais je n'ai pas souvenir de l'avoir donné. Ces faits sont si loin de moi, que je ne me rappelle pas à quelle pensée on a pu obéir en donnant cet ordre.

D. Que sont devenus les approvisionnements du convoi auxiliaire de Conflans et de Verdun, qui n'a pas été licencié ?

R. Ils ont été détruits, à cause de l'approche de l'ennemi, par ordre de l'intendant Chaplain.

D. Ne vouliez-vous pas faire un mouvement par Lessy ?

R. Oui, j'y avais songé sur l'indication d'un officier de l'état-major de Metz ; mais j'y ai renoncé depuis.

(Le maréchal lit à ce propos un document relatif aux conditions stratégiques de la position de Lessy, conditions dont il a reconnu le caractère défavorable.)

J'ai, poursuit le maréchal, trouvé la position de Rozerieulles bien préférable. D'ailleurs, je craignais de trop indiquer à l'ennemi la direction de Brier, c'est-à-dire du Nord.

D. Pendant la journée du 17, employée au ravitaillement des troupes, et alors que vous vous rapprochiez de Metz, quelles mesures ont été prises pour reconnaître la position de l'ennemi ?

R. Plusieurs reconnaissances ont été faites.

Après quelques nouvelles explications portant particulièrement sur des points de détail, fournies par le maréchal, en réponse aux questions qui lui sont adressées par le président, l'interrogatoire arrive à la bataille de Saint-Privat, et à l'emploi, le 18, par le maréchal, des réserves spéciales d'artillerie, de cavalerie, et de la réserve générale de la garde.

D. Vous avez parlé de l'initiative du commandant de l'artillerie. Croyez-vous que, dans une bataille aussi importante que celle de Saint-Privat, un général en chef doit laisser toute initiative à un commandant d'armes ? Ne croyez-vous pas non plus qu'à l'égard de la garde, qui avait une organisation si forte, il n'eût pas été bon que vous eussiez conservé la direction de cette réserve générale et puissante ?

R. Les généraux qui ont demandé du secours en ont reçu. Toutefois, je dois faire remarquer que la garde avait beaucoup souffert déjà et qu'elle n'avait pas reçu le contingent qui devait la compléter. Le général Bourbaki est un général d'une grande bravoure. Il devait rester libre de choisir le moment où il devait s'élancer.

D. Pourquoi vous dirigez-vous du côté de Lessy ?

R. Pour me rapprocher de Metz.

Le maréchal lit à cet égard une note explicative.

M. le président lui fait observer que ce mémoire n'a pas trait à la sécurité de la place et que, pouvant mettre en ligne une armée de 150,000 hommes, il ne pouvait, en prenant la route de Lessy, se déployer facilement.

R. Je me serais déployé sur Vignolles. D'un autre côté, dans les ordres que je donnais, j'agissais de façon à ne pas trop indiquer la route que je voulais prendre.

D. Vous aviez deux routes de Verdun. Si vous aviez suivi votre première inspiration, qui vous aurait fait replier sur Metz, elle vous aurait fait abandonner la route de Brier.

R. J'aurais abandonné la route de Conflans et non celle de Brier.

D. Pendant la journée du 17, aviez-vous songé à faire ravitailler vos troupes ? Quelles mesures aviez-vous prises pour connaître les mouvements de l'ennemi ?

R. J'avais pris toutes les mesures nécessaires.

D. La position de Saint-Privat était occupée par le maréchal Canrobert. Il commandait le 6^e corps. Le 6^e corps était dépourvu d'artillerie. N'y avait-il pas des mesures pressantes à prendre ?

R. J'ai envoyé au maréchal Canrobert le général Bourbaki, avec tout le matériel d'artillerie dont j'ai pu disposer.

D. A trois heures, le général Bourbaki n'avait reçu aucun ordre formel, et c'est spontanément qu'il se porta au secours du maréchal Canrobert, mais malheureusement il était trop tard.

R. Le général Bourbaki avait l'instruction de faire pour le mieux.

D. Vous n'avez donc pas pu lui donner un nouvel ordre ?

R. Le maréchal Canrobert savait que le général Bourbaki était à sa disposition ; il pouvait donc l'envoyer chercher. D'ailleurs, je croyais que tout allait bien.

D. Le colonel Beaumont a dit que vous aviez donné à Bourbaki l'ordre de rentrer.

R. Je n'ai pas dit rentrer, mais rester, car je craignais que Bourbaki ne s'engageât trop tôt. Le colonel de Beaumont a mal entendu.

D. D'après la position de vos réserves et la vôtre dans la journée du 18, il semble que vous vous préoccupiez surtout de votre gauche. Vous craigniez donc d'être isolé de la place ?

R. Je crois que le but de l'ennemi et son intérêt étaient de nous isoler de la place. C'était plus avantageux pour lui.

D. Il semblerait cependant que votre droite dût être plutôt attaquée que votre gauche.

R. J'étais persuadé que tous les efforts de l'ennemi tendraient à nous isoler de la place ?

D. C'est cette pensée qui, le 18, vous a fait retenir à votre gauche des forces qui auraient été mieux utilisées peut-être à votre droite, et qui vous auraient permis de pousser en avant ?

R. J'avais des ordres formels de l'empereur de ne rien compromettre et de ne pas aller me fourrer en Meuse et Moselle, sans être sûr d'un heureux résultat. Je crois, du reste, avoir bien fait, car l'ennemi n'était pas éloigné.

D. Vous ne pensiez pas à vous ouvrir une route, et votre pensée n'était pas que l'empereur attendait

que vous fissiez vos efforts pour vous engager sur la route de Verdun, ou vers le nord ?

R. Non, monsieur le président, j'avais la défense formelle de l'empereur de ne pas livrer une bataille, à moins d'être presque assuré de la gagner.

D. Ainsi, votre préoccupation était moins de vous dégager que de retenir l'ennemi sous Metz ?

R. Oui.

D. Ainsi, vous ne contestez pas ce qui résulterait de certaines paroles relevées par l'instruction, que votre intention était de ramener l'armée sous Metz et non de la porter sur la route de Brier ?

R. Ce n'était pas une pensée arrêtée d'une manière absolue ; j'avais l'intention de reprendre la campagne soit par le nord, soit par la route de Brier.

M. le président. — J'ai terminé la série des questions que je voulais vous adresser dans la seconde partie de l'interrogatoire. Vous pouvez vous retirer.

La séance est suspendue à quatre heures un quart et sera reprise demain à une heure.

Audience du mardi 14 octobre.

L'affluence est encore plus considérable aujourd'hui que les autres jours.

A une heure précise le conseil entre dans la salle d'audience.

M. le président. — La séance est ouverte.

Le maréchal vient une minute après s'asseoir à son banc, suivi de ses défenseurs et de son ancien aide-de-camp le lieutenant-colonel Villette.

M. le président. — Monsieur le maréchal, je vais vous interroger sur ce que vous avez fait après la bataille de Saint-Privat ; sur les mesures que vous avez prises ainsi que vos intentions. Je vous demanderai quelles instructions, quelles nouvelles vous avez fait parvenir à l'empereur. Je vous rappellerai les messages que vous avez adressés soit à l'empereur, soit à son gouvernement, soit au maréchal de Mac-Mahon.

C'est le 17 que vous avez adressé une première dépêche par la voie télégraphique, après la bataille de Rezonville.

M. le maréchal. — J'avais envoyé d'abord une longue lettre par un courrier spécial ; c'est à 3 heures et demie que j'ai envoyé une dépêche télégraphique.

D. C'est ce que je constate ; vous ne vous êtes servi de la voie télégraphique qu'à 3 heures 1/2 du soir. Le 16, vous aviez envoyé une lettre ; vous vous étiez alors servi d'une voie chancelante, d'un courrier, d'un attaché d'ambassade à Berlin. Si je ne me trompe, vous parliez de la pénurie des vivres et des munitions.

R. Je ne parlais que de l'armée, mais non de la place.

D. Ce premier rapport du 16, vous l'avez donc envoyé par un courrier et le lendemain (17), dans l'après-midi, l'empereur faisait parvenir un télégramme au général Coffinières pour lui demander des nouvelles, et vous répondiez le même jour à l'empereur par un télégramme annonçant que vous aviez été obligé faute de vivres de vous rapprocher de Metz, sauf à prendre le lendemain la direction du Nord. L'objectif de l'ennemi semblait être Châlons et Paris. Cette dépêche n'indique-t-elle pas de votre part l'intention de vous porter par le chemin de fer sur les Ardennes ?

R. Je ne disais pas cela d'une façon absolue. Il faut tenir compte des circonstances et de la difficulté de la situation. D'ailleurs, il n'y avait pas d'urgence.

La séance continue.

On sait que la livraison des drapeaux de l'armée de Metz aux Prussiens est l'un des faits qui ont soulevé le plus de colères contre le maréchal Bazaine. Aujourd'hui, on affirme qu'il sera produit, au cours du procès, des témoignages destinés à présenter cette malheureuse affaire sous un aspect très-différent de celui auquel on était généralement habitué à l'envisager.

Un détail qu'aucun journal, dit la *Presse*, n'a encore fait remarquer dans les comptes-rendus du procès Bazaine :

L'épée du maréchal est placée sur une table, devant le conseil.

Si l'accusé est acquitté, elle lui sera rendue par le président. Sinon, elle sera brisée.

Deux officiers de l'état-major allemand sont arrivés à Paris pour suivre les détails du procès Bazaine. Leur présence a été officiellement notifiée au gouvernement fran-

çais. Le gouvernement allemand a invoqué l'intérêt puissant qu'il y avait pour lui à être exactement renseigné sur les péripéties d'un procès où il sera constamment question de l'armée allemande et de ses chefs.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid, justement effrayé des progrès toujours croissants des carlistes dans le Nord, a envoyé tour à tour ses meilleurs généraux pour les combattre ; mais jusqu'ici ils n'ont pu enregistrer une seule victoire sur ces bandes qu'ils nous représentent sans valeur et sans discipline.

Il y a peu de jours, le général Morionès vint à la tête de 40,500 hommes pour faire lever le siège de Tolosa ; il put entrer dans cette ville sans coup férir.

Les carlistes avaient dû s'éloigner pour aller protéger les fabriques d'armes qu'ils ont enlevées au gouvernement et où ils avaient des milliers de fusils prêts à être livrés. Morionès ne trouva pas l'ennemi devant Tolosa, mais il n'eut garde de l'aller chercher là où il était.

De retour à Pampelune, il annonça avec emphase son projet de reprendre Estella tombée au pouvoir des carlistes.

La route de Pampelune à Puente-la-Reina mène directement à Estella, le parcours n'est que de sept lieues, Morionès ne la suivit pas. Il fit un long circuit, passa par Tafalla et alla s'établir à Larroga et à Allo.

Après un repos de quelques jours, il partagea sa truppe en trois colonnes et s'avança dans la direction d'Estella. Trois fois il attaqua les carlistes, trois fois il fut repoussé ; il se replia alors avec deux de ses colonnes sous Larroga et sous Tafalla.

Les carlistes, profitant de sa retraite, tombèrent sur la troisième colonne, la mirent dans une déroute complète et lui firent 67 prisonniers. Cependant les journaux de Madrid et l'Agence Havas annonçaient que Morionès avait battu les carlistes et était entré à Estella.

De son côté, le général Lizarraga a eu une rencontre avec le général Loma entre Tolosa et Saint-Sébastien, aux environs d'Ernani. Il lui a fait quelques prisonniers, lui a pris un canon et mis hors de combat un grand nombre de soldats.

Il y a neuf mois à peine que les carlistes ont pris les armes dans les provinces du Nord, et, malgré les difficultés de tout genre, ils sont parvenus à former une armée imposante qui déjà ne laisse rien à désirer sous le rapport de la bravoure et de la discipline.

La Navarre compte dix mille hommes sous les armes, la Guipuzcoa six mille, l'Alava cinq mille, et la Biscaye huit mille. Ils ont aussi quelques escadrons de cavalerie, des compagnies d'artilleurs et des soldats du génie.

L'organisation se poursuit avec ordre et énergie à mesure que les armes arrivent. Les soldats sont bien armés et bien nourris ; ils ont confiance dans leurs chefs qui leur donnent l'exemple de la discipline et du courage. Tous rivalisent de zèle pour témoigner au roi leur fidélité et leur dévouement.

Des ambulances sont établies sous les ordres de la reine, qui en a confié la direction à un Français avec le concours d'une dame espagnole.

On pourrait désirer peut-être d'y voir figurer des religieuses habituées à soigner les militaires blessés : leur intelligence et leur dévouement suppléent souvent les secours des médecins, qui ne sont jamais assez nombreux dans un jour de bataille.

Enfin les carlistes sont maîtres de toutes provinces du Nord, excepté les quatre capitales ; mais aucune d'elles ne leur résistera dès qu'ils auront des canons de siège.

(Univers.)

Le Times publie la dépêche suivante de son correspondant qui suit l'armée carliste dans le royaume de la Navarre :

« Curangui, 6 octobre 1873.

» Le général Morionès, avec huit cents hommes républicains et 16 pièces de canon, a exécuté une marche ce matin de Puente-la-Reyna dans la direction de Estella.

» Le général Ollo et 5,000 carlistes, renforcés de 4 pièces d'artillerie, s'est avancé à sa rencontre ; la bataille a été livrée à Maneria ; au commencement de la lutte, les répu-

blicains se sont emparés d'une des positions du général Ollo. Dans la soirée, ils ont été repoussés avec une perte considérable et mis en complète déroute, et se sont enfuis dans la direction de Puente-la-Reyna.

» Les carlistes ont eu de grandes pertes.

» J'ai vu sur le champ de bataille un grand nombre de morts de l'armée républicaine. »

SUISSE.

Nous donnons la dépêche suivante telle que nous la transmet l'agence Havas :

« Genève, le 12 octobre, soir.

» Les élections catholiques ont eu lieu avec calme. Sur 2,300 inscrits, il y a eu 4,267 votants. La liste des vieux-catholiques a passé compacte, variant de 4,250 à 4,256 voix. Ont été élus : MM. Hyacinthe Loysen, Hurtault et Chavard. Les catholiques se sont abstenus. »

M. Loysen avait naturellement déclaré par une lettre officielle que s'il était élu il accepterait. Il est probable que les deux autres en avaient fait autant.

Voilà donc les libres-penseurs de Genève en possession, aux frais du budget municipal, de trois apostats qui se déclarent vieux-catholiques. Ces malheureux diront une messe en français à laquelle leurs électeurs, qui ne croient à rien, et qui d'ailleurs les méprisent, se garderont bien d'assister.

Nouvelles militaires.

Un décret signé par le Président de la République prononce le licenciement des deux légions de la garde républicaine.

Les officiers, sous-officiers, brigadiers et gardes appartenant à ces deux légions vont être versés dans le corps de nouvelle création qui comptera, au complet, 3 bataillons d'infanterie à 8 compagnies, et 6 escadrons de cavalerie.

Ceux qui ne pourront trouver place dans la nouvelle organisation, c'est-à-dire les officiers de l'état-major d'une légion, et les cadres d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons, seront placés à la suite, pour recevoir des destinations ultérieures.

Nul doute que cette mesure, commandée par d'impérieuses nécessités et adoptée par le gouvernement après un long et sérieux examen, ne porte atteinte aux justes intérêts d'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers qui auront à supporter des dépenses considérables de déplacement et de changement de tenue. Ces dépenses seront d'autant plus lourdes qu'elles viennent s'imposer à des militaires généralement mariés et chargés de famille. Leur nombre s'élève à environ 46 officiers et à 227 sous-officiers et brigadiers qui se répartissent ainsi :

1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 3 chefs d'escadron ou majors, 15 capitaines, 25 lieutenants ou sous-lieutenants, 2 adjudants sous-officiers, 20 maréchaux-des-logis chefs ou fourriers, 69 maréchaux-des-logis et 446 brigadiers.

Ayons confiance, cependant, dans la sollicitude de M. le ministre de la guerre. Juste appréciateur des services rendus dans les circonstances difficiles par ces braves soldats, qui n'ont jamais marchandé leur concours toutes les fois qu'on a fait appel à leur dévouement et à leur patriotisme. M. le général du Barail n'hésitera pas, nous en sommes persuadés, à adopter toutes les mesures qui lui permettront, sans trop grever le budget, d'accorder à ces militaires d'équitables dédommagements. (Moniteur universel.)

La question du choix d'un fusil pour notre armée paraît être à la veille de recevoir sa solution. Un très-grand nombre de modèles nouveaux avaient été soumis à l'examen de la commission d'expériences de Vincennes ; celle-ci les a successivement rejetés, à l'exception de deux, sur lesquels les derniers essais comparatifs doivent désormais se concentrer. L'un est dû à M. le capitaine d'artillerie Gras, l'autre est de M. Beaumont, qui, comme on le sait, a déjà donné une arme à l'infanterie hollandaise.

Dans chacun de ces deux systèmes, il y a une transformation du chassepot, et la création d'un fusil nouveau construit sur les principes qui ont servi de base à la modification de l'ancien modèle. Les avantages qui se rencontrent dans l'arme nouvelle ou transformée, sont les suivants : 1° adoption

de la cartouche métallique ; 2° adjonction d'un extracteur automatique à la culasse mobile ; 3° diminution d'un temps dans la charge ; 4° augmentation de la vitesse initiale et de la portée.

On fabrique en ce moment un nombre suffisant d'armes des deux systèmes pour en faire l'essai sur une grande échelle avant de prendre une décision. Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure, les transformations de l'armement ayant aujourd'hui une énorme importance, tant au point de vue militaire proprement dit, qu'au point de vue du budget qui en doit supporter la dépense.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, vient d'adresser à tous les maires une circulaire les invitant à transmettre d'urgence à l'administration les renseignements suivants sur le Bureau de bienfaisance :

Le nombre total des indigents assistés pendant l'année ;

Le nombre de ménages assistés compris dans ce total ;

Les motifs d'admission au secours du Bureau de bienfaisance ;

Enfin, les causes du paupérisme dans chaque localité.

Un décret du Président de la République vient de nommer chevalier de la Légion-d'Honneur M. Hourse (Jean), maréchal-des-logis de gendarmerie à Saumur.

Cet honorable militaire compte vingt-quatre ans d'excellents services et une campagne. Il a reçu une blessure grave, le 18 août dernier, lors de l'incendie de la rue Haute-Saint-Pierre, dans lequel il a montré un grand dévouement.

Aux détails que nous avons donnés hier sur la construction de la ligne de Poitiers à Bressuire, nous en pouvons ajouter quelques autres. La construction de la voie jusqu'aux Lourdines, point où commence un tronçon précédemment entrepris, est poursuivie très-activement. L'achèvement de ce travail apportera de grands changements dans l'exploitation des carrières ; car le transport des pierres et de tout le matériel, qui se fait aujourd'hui au moyen de charriots, s'exécutera alors rapidement par la voie ferrée.

On lit dans l'Intérêt public, de Cholet :

Le dépôt du 135^e de ligne, régiment de création nouvelle, doit venir tenir prochainement garnison à Cholet. Il se compose d'environ 600 hommes. La caserne actuelle n'en pouvant contenir que 205, il est urgent, en attendant que la ville puisse en faire construire une plus vaste, que les administrateurs de la commune trouvent des emplacements provisoires pour loger les quatre cents autres et établir les magasins.

Le conseil municipal, auquel la question est soumise, prendra certainement une décision favorable aux intérêts de ceux qu'il représente.

On parle d'une proposition que ferait l'administration de la guerre à notre localité ; il s'agirait d'une garnison composée d'un régiment entier d'infanterie.

M. Deseilligny, ministre des travaux publics, est attendu ce soir à Nantes, venant de Bordeaux et La Rochelle. On croit qu'il se rendra dès demain à Saint-Nazaire.

Le Courrier de Paris annonce qu'il est question, depuis quelques jours, de demander à tous les préfets, les extraits des casiers judiciaires des maires des villes et communes de leurs départements.

Ce travail devait déjà avoir lieu quelque temps après le 24 mai, puis avait été ajourné. Il est repris aujourd'hui sur l'initiative de M. le garde des sceaux.

La Gironde a reproduit le texte d'une circulaire par laquelle le ministre de la guerre recommande la plus grande discrétion aux officiers de l'armée qui jugeraient à propos de prendre part à certaines cérémonies religieuses.

On ne s'occupe peut-être pas assez de la qualité et du rendement des farines prove-

nant de froments de la dernière récolte ; et cependant ces farines ont sur celles de l'année dernière une supériorité incontestable.

Tandis que les farines provenant de la récolte de 1872 ne donnaient, par sac de 157 kilogrammes, que 200 à 205 kilogrammes de pain, celles obtenues de la récolte de 1873 semblent devoir donner de 205 à 215 kilogrammes, soit en moyenne environ 10 kilogrammes de pain en plus par sac.

Sans affirmer que ce dernier rendement soit rigoureusement exact, nous ne craignons cependant pas de l'indiquer, parce qu'il est le résultat des opérations d'une boulangerie où ont été employées en août et septembre des farines nouvelles, de différentes provenances.

S'il en est ainsi, ce qui mérite d'être vérifié attentivement, il faudrait, pour apprécier aussi exactement que possible le déficit de la dernière récolte de froment, ajouter pour l'excédant de rendement 5 ou 6 0/0 (1/20^e environ) aux quantités constatées comme étant le produit de cette récolte.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme échu fin septembre.

THÉÂTRE.

Nous avons raison de dire que M. Chantilly ne pourrait nous offrir que des artistes d'un talent sérieux. La représentation de dimanche, qui avait attiré la foule, nous a fait connaître la majeure partie des interprètes du drame et de la comédie. Ils ont joué, avec un ensemble très-satisfaisant pour un premier début, la *Voleuse d'enfants*, l'un des grands succès de M^{me} Marie Laurent au théâtre de l'Ambigu.

Cette pièce a mis particulièrement en relief le talent de M^{me} Kerby, qui semble posséder toutes les qualités de son emploi ; elle a rendu le rôle de Sarah avec une expression énergique qui a soulevé à diverses reprises les applaudissements de la salle entière. Les autres rôles ont été également bien tenus par MM. Besombes, de Boullanger, De-reynes, etc., et par la jeune et gracieuse M^{lle} Flamand. Dans le vaudeville, nous avons vu M^{me} Routier, une soubrette vive, enjouée et spirituelle. Tous ces artistes nous promettent de bonnes et brillantes soirées, et nous ne manquerons pas d'occasions de leur décerner les éloges qu'ils méritent.

En attendant, un spectacle choisi, dont nous publions le programme, sera offert demain soir. Nous remarquons surtout l'œuvre intéressante de M. Ernest Legouvé, *Par droit de conquête*, qui, il y a quelques années, obtint un légitime succès à Saumur.

Faits divers.

RÉHABILITATION DE L'ABSINTHE.

Un chimiste de Montpellier, à force de faire des essais, a trouvé qu'une goutte d'absinthe, étendue dans un litre d'eau, tue rapide le phylloxera et sa redoutable lignée. Il serait temps ; une liqueur qui a augmenté la mortalité humaine se réhabiliterait bien certainement, si elle sauvait la vigne.

Un puceron pas plus gros que la tête d'une épingle cause la ruine du Midi viticole, de Marseille à Bordeaux. D'après les calculs qui ont été faits, il dévorera, cette année-ci, pour cent millions de vignobles. Mettons cet insecte au régime de l'absinthe ; il ne saurait manquer de périr, s'il faut en juger par les effets de la drogue verte sur l'humanité.

**

LA POLICE DES FEMMES.

Il y a encore dans nos populations rurales de braves gens qui croient aux accapareurs. Comment ne pas les excuser lorsqu'on lit des choses analogues dans certains grands journaux de Paris ?

Il y a un mois, le marché de la petite ville de Lubersac (Corrèze) était le théâtre d'une collision causée par la croyance aux accapareurs.

Un meunier venait de payer 8 fr. 40 cent. le double décalitre un blé dont on

